

Compte rendu du conseil municipal du 27/12/2019

Début de la séance à 18h30

Présents : M. SARCIAT Didier, M. YVORA Jean-Michel, M. LOUBELLE Yvon, Mme CLAVERIE Monique, M. LASSERRE Pierre, M. CAPERA Lilian, M. FIALON Dominique, M. LARROQUETTE Éric

Absents excusés : Mme LASSALLE Marilyne, M. PLANTE Francis

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. BERTRAN Eric à M. YVORA Jean-Michel, Mme LOZINGUEZ Sandrine à M. SARCIAT Didier

Secrétaire de séance : M. YVORA Jean-Michel

1- Délibération portant sur la création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs

M le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer 2 emplois temporaires d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

- les agents recenseurs recrutés seront employés pour une durée de travail forfaitaire de 100 heures et rémunérés sur la base de l'indice brut 348

- M le Maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs.

- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Il est demandé au conseil de créer 2 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 07 janvier 2020 au 16 février 2020.

Adopté à l'unanimité

2 - DM - Budget principal - Travaux en régie 2019

Il s'agit de basculer en section d'investissement tous les frais de fournitures (matériel) et de personnels qui ont été engagés pour les travaux de la mairie et réalisés par les agents communaux.

Cette opération permet de transférer des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement afin de pouvoir les déclarer au titre du FCTVA et ainsi récupérer au terme de 2 années, 16.40% des sommes dédiés à la fourniture.

La masse salariale n'entre pas dans le calcul du FCTVA mais le fait de les déclarer en investissement réduit d'autant le chapitre 012 (frais de personnel)

En l'espèce, la commune récupérera environ 1 160 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (040) : Autres bâtiments publics	20 817,17	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 817,17
	20 817,17		20 817,17

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	20 817,17	722 (042) : Immobilisations corporelles	20 817,17
	20 817,17		20 817,17

Total Dépenses	41 634,34	Total Recettes	41 634,34
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Adopté à l'unanimité

3 - DM - Budget principal - Amortissements et excédent fonctionnement CCAS

Certaines opérations d'années antérieures ont fait l'objet de frais d'études non suivis de réalisation ou ont nécessité des frais d'insertion. Ces opérations sont donc en phase d'amortissement et il convient donc de poursuivre celui-ci.

Quant au deuxième point, lors de la dissolution du CCAS et de la clôture de son budget, les comptes étaient créditeurs de 307 €, qu'il convient aujourd'hui de récupérer sur le budget principal de la commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	5 872,83	28031 (040) : Frais d'études	5 635,18
		28033 (040) : Frais d'insertion	237,65
	5 872,83		5 872,83

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	307,21	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	307,21
6067 (011) : Fournitures scolaires	-372,83		
61524 (011) : Bois et forêts	-1 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-4 500,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	5 872,83		
	307,21		307,21
Total Dépenses	6 180,04	Total Recettes	6 180,04

Adopté à l'unanimité

4 - DM - Photovoltaïque - régularisation d'écritures

Une opération comptable non réalisée en 2018 a fait l'objet d'une annulation sur le budget 2019. Il convient dès lors de régulariser cette écriture qui initialement n'était pas prévue au budget afin que ce dernier reste à l'équilibre

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménage	-4 170,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-4 170,00
	-4 170,00		-4 170,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-4 170,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	4 170,00		
	0,00		
Total Dépenses	-4 170,00	Total Recettes	-4 170,00

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 18h45